



République Française
Département de la Moselle
MAIRIE DE BERLING
2, place de l'église
57370 BERLING
☎ : 03.87.08.02.34
mairie@berling.fr
www.communedeberling.fr

FLASH INFO

12 DECEMBRE 2022

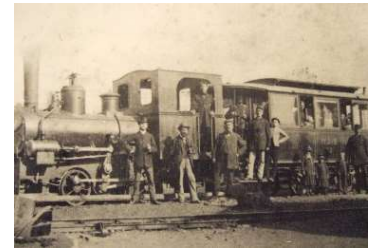


Saynète de Noël

A l'issue de la Saynète de Noël, interprétée par notre école du dimanche lors du culte du **dimanche 18 décembre 2022** à 19h30, la commune avec la Père Noël distribuera les cadeaux aux enfants dans notre salle d'activités. Les participants seront invités avec eux pour partager un vin chaud, jus de pomme chaud ou chocolat chaud accompagné de Bredele.

L'Eselbahn de retour à Berling...sur grand écran

Pour fêter les 140 années de la création de la ligne ferroviaire, la conférence-projection composée de deux parties originales baptisées "Il était une fois l'Eselbahn" et "Sur les traces de l'Eselbahn" sera présentée pour la première fois à Berling, sur grand écran.



Nous vous invitons à une après-midi unique d'une durée de deux heures, animée par l'auteur-conférencier Laurent Goergler, **le samedi 14 janvier 2023 à 16h dans notre salle d'activités**. Entrée libre. Venez nombreux pour profiter de cet exposé retraçant cette partie de l'histoire du village.

Fête des aînés

Cette année, la fête des aînés de 60 ans et plus aura lieu le dimanche 5 mars 2023. Les nouveaux arrivants depuis 2020, suite aux annulations, crise sanitaire oblige, seront invités à partager l'apéritif avec eux.

Battues de Chasse

Nous vous informons que des battues de chasse auront lieu sur le lot communal de Berling les 18 décembre 2022, 15 et 29 janvier 2023 de 9h à 12h. Veuillez éviter de vous promener en forêt aux endroits qui seront balisés.



Déjections canines

Les amis des chiens sont invités à se munir d'un sacnet lors de leurs balades afin de ramasser les déjections laissées par leur compagnon et ainsi préserver la propreté de nos trottoirs et des habitations.

Recensement population

Le recensement de la population aura lieu à Berling du 19 janvier au 18 février 2023. Mme Sandra MOTSCH, employée communale, nommée agent recenseur, passera vous déposer dans la boîte aux lettres les fiches explicatives avec vos codes d'accès qui vous permettront d'effectuer cette démarche civique obligatoire en ligne. Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas de matériel informatique chez eux, nous mettrons un ordinateur portable à disposition des habitants à la mairie. Afin que le recensement puisse se dérouler dans de bonnes conditions, nous vous invitons à y répondre sans tarder, dès le 19 janvier 2023. Nous vous remercions par avance pour votre coopération. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fermeture de la mairie - Rappel

Nous vous rappelons que la mairie sera fermée du lundi 19 décembre 2022 au dimanche 1^{er} janvier 2023.

Le Maire

